



**Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la  
ressource en eau »  
Thématique « pollution diffuse »  
Le 14/11/2012 à Esternay**

Le mercredi 14 novembre à 09h30, la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle de la gare de Esternay, sous la direction du Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » : M. VALENTIN.

Etaient présents :

Date de la convocation : 21/09/2012

M. VALENTIN Patrice	Vice-président de la CLE du SAGE des Deux Morin / Conseiller général de la Marne
M. POT Jacques	Association des amis des moulins d'Ile de France
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. AVANZINI Serge	Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Seine et Marne – AAPPMA de Crécy la Chapelle
M. BOURGEOIS Michel	AAPPMA d'Esternay
Mr BIRMANT François	Aqui'Brie
M. CAUDY Olivier	Conseil Général 77 - Direction de l'eau
M. GUISEFFI Angelo	Direction départementale des Territoire de Seine et Marne
Mme PELOURDEAU Juliette	
M. SERENO Julien	Agence de l'Eau Seine Normandie
M. MONEREAU Julien	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
M. COLIN Florent	Direction départementale des Territoires de la Marne
Mme HARMANGE Lucie	Communauté de Communes de Condé en Brie
M. JORAND Michel	Commune de Rebais
M. STEHLIN Richard	
M. CHARDAIN Christian	Syndicat études et aménagements des Marais de St Gond
Mme BIDEL Améline	Chambre d'agriculture de la Marne
M. ROYER Laurent	Chambre d'agriculture de Seine et Marne
DHONT Régis	
M. JACQUET Arnaud	Geo-Hyd
M. GRABOWSKI Romain	Geo-Hyd

Absents excusés : Fédération de pêche 77 – M. LECLERC Nicolas/DREAL Champagne Ardennes – M. GARCHER René/Esbly

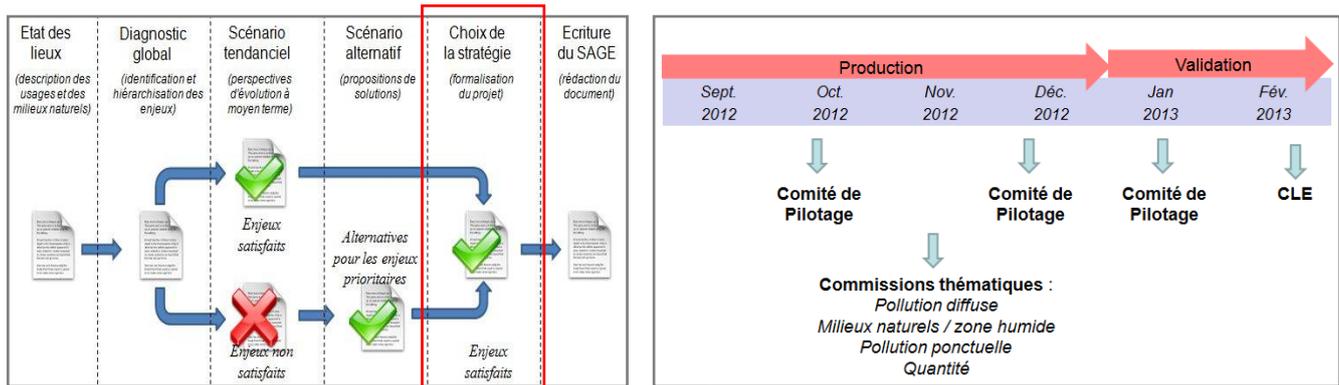
Ordre du jour :

1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégie
2. Discussion autour des mesures de l'enjeu « Améliorer la qualité de l'eau »
3. Point sur la gouvernance

M. Valentin remercie les membres de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » d'être présents.

## 1. Rappel du calendrier, des objectifs et de la méthodologie pour la phase stratégique

Le bureau d'étude Géo-Hyd rappelle le contexte et le calendrier de la phase stratégique.



La phase stratégique consiste à formaliser le consensus entre les acteurs sur les objectifs (ambitions) et les moyens (dispositions) à partir du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs en vue de la rédaction du PAGD et du règlement.

Dans ce sens, l'objectif des commissions thématiques est d'évaluer les différents scénarii (mesures) afin de les affiner, les modifier ou éventuellement de les supprimer. La phase précédente (Tendances et Scenarii) ayant permis de dimensionner ces mesures assez précisément, les discussions de la séance se tourneront principalement vers l'organisation et les moyens à mettre en œuvre. Des questions sur le degré d'ambition et sur la priorisation des mesures se posent également. Les différentes orientations retenues par les commissions thématiques seront ensuite proposées au Comité de Pilotage.

## 2. Discussion autour des mesures de l'enjeu « Améliorer la qualité de l'eau »

Les objectifs traités dans la Commission Thématique « Pollution diffuse » sont les suivants :

<i>Enjeu</i>	<i>Objectifs</i>
Qualité des eaux	Garantir la qualité de l'eau potable
	Réduire l'utilisation des nitrates et phytosanitaires en milieu agricole
	Réduire l'utilisation des phytosanitaires en milieu non agricole
	Réduire le transfert des polluants vers le milieu naturel et le ruissellement en zone agricole

Ces objectifs regroupent 12 mesures qui sont résumées dans le tableau en dernière page. Chacune de ces mesures est présentée par le bureau d'étude, des pistes de discussion sont mises en avant et les participants peuvent faire part de leurs remarques et propositions. Les discussions portent principalement sur les thèmes suivants :

- La pertinence de la mesure (à maintenir ? à modifier ?)
- La formulation des mesures (énoncé, descriptif, contenu, précisions à apporter...)
- La plus-value du SAGE pour la mesure
- Les coûts, les financeurs
- Le secteur géographique concerné par la mesure
- L'échéance et la priorité à donner à la mesure
- Le portage, la maîtrise d'ouvrage et les différents partenariats possibles
- Le niveau d'ambition et objectifs chiffrés pour certaines mesures
- La portée juridique des mesures
- Le rôle de la CLE et de la cellule d'animation

Dans cette commission thématique, les membres proposent que toutes les mesures soient maintenues. Cependant, des détails sont apportés dans le but de préciser ou modifier les formulations ou les contenus de certaines mesures (cf. tableau). Des aspects réglementaires sont rappelés ainsi que des conditions de financement. Les représentants de chaque organisme précisent l'avancée des projets et actions, concernant les pollutions diffuses, sur le territoire du SAGE ou sur des territoires voisins.

Le tableau en dernière page présente le résumé de chaque mesure et les corrections (en rouge) qui ont été apportées suite aux remarques et propositions des membres de la commission thématique. **Ce tableau est un document de travail** non définitif. Il sera présenté lors du prochain COPIL et les propositions y seront traitées.

### **3. Point sur la gouvernance**

Les mesures concernant la gouvernance (enjeu transversal aux quatre commissions thématiques) sont rappelées. Des choix doivent être établis via le COPIL et la CLE afin de déterminer les différents axes de la gouvernance (anticiper la mise en œuvre du SAGE, coordonner les actions, mobiliser les acteurs locaux, communication / sensibilisation, moyens à mettre en œuvre et recrutements éventuels,...).

D'autre part, la CLE est actuellement en réflexion sur la réorganisation de la structure porteuse afin de respecter la réglementation en vigueur lors de la phase de mise en œuvre. Les décisions seront communiquées ultérieurement.

objectifs	Mesures	Type	localisation					priorité			maîtres d'ouvrages potentiels	détails mesure	hypothèse de dimensionnement	faisabilité	Chiffrage		efficacité vis-à-vis de l'objectif	justification efficacité	Échéance de départ	
			ME Gr Morin amont	ME Gr Morin aval	ME Aubetin	ME Pt Morin Amont	ME Pt Morin Aval	1	2	3					Fourchette basse (ME)	Fourchette haute (ME)				
<b>Enjeu "Améliorer la qualité de l'eau"</b>																				
1) Garantir la qualité de l'eau potable	1	Faire un inventaire des zones d'infiltrations directes (karst, dolines, anciens puits...), caractériser leur état et quantifier les pertes	étude	X	X		X	X	1			SAGE	permet de localiser les zones à risques forts pour les mesures suivantes, répond aussi à l'objectif d'amélioration des connaissances de l'enjeu quantité	1 étude sur tout le BV sauf Aubetin	bonne	0,2		moyenne	n'est qu'un préalable, pour cibler les actions	2021
	2	Suivre les collectivités dans la mise en place des périmètres de protection de captages AEP (DUP) et les rendre effectifs	op	X	X	X	X	X	1			SAGE	demande une action d'animation pour relancer les communes, suivre la mise en œuvre et mettre à disposition les données existantes	Temps de l'animateur du SAGE	bonne	NC		faible	intérêt limité aux pollutions accidentelles et ponctuelles	2015
	3	Réaliser les études de délimitation des aires d'alimentation et les plans d'actions pour les captages prioritaires SDAGE, ainsi que pour les zones karstiques et de fortes vulnérabilités, et assurer un suivi de la mise en œuvre	étude	X	X	X	X	X	1			collectivités AEP	études de délimitation des AAC, de diagnostic des pressions et de définition du plan d'actions la mise en œuvre relève de l'objectif suivant (réduire l'utilisation des nitrates et phyto en milieu agricole)	36 études AAC (50 captages prioritaires - 14 en cours) 2 à 3 études similaires sur les zones de fortes vulnérabilité	moyenne	1,2		bonne	permet d'identifier les actions spécifiques à chaque zone	2015
2) Réduire l'utilisation des nitrates et phytosanitaires en milieu agricole	4	Mettre en place une animation à l'échelle du bassin, afin d'encourager la réduction des intrants et l'utilisation des techniques alternatives	org	X	X	X	X	X	1			CDA / partenaires (CG / Aquil'Bré / SAGE)	Développer les postes d'animateurs agricoles dans le but de renforcer la sensibilisation, l'information et la formation	Renforcement d'1 ETP pour le SAGE (Réparti en plusieurs temps partiel par secteur) renforcer l'action en Marne	bonne	0,27		moyenne	ne garantit pas la mise en application des conseils, spécificités au cas par cas non traitées	2015
	5	Développer le conseil individuel aux exploitants agricoles et le suivi des pratiques	org	X	X	X	X	X	1			CDA / porteurs projets AAC/ Coopératives	Réaliser des diagnostics agro-environnementaux des exploitations afin d'ajuster individuellement les conseils sur l'amélioration des pratiques + en suivi	1 animateur pour suivi individuel de 100 exploitations (par an) Ambition 1 : cible les exploitants sur les AAC / 20 agriculteurs en moy/bassin, 35 bassins, soit 700 agri => 1 ETP Ambition 2 : tous les exploitants du bassin, 2000 exploitations* => 3 ETP (diag sur 6 ans) * En considérant baisse depuis 2000 postes à réduire car sera déjà fait dans dpt 77 au moment mise en œuvre	moyenne	0,27	0,82	bonne	permet d'identifier les gains potentiels au cas par cas et d'amener à des engagements par les exploitants	2015
	6	Accompagner la mise en place d'actions renforcées de suppression ou réduction forte des intrants dans les aires d'alimentation de captages et zones à risques forts par le dispositif MAE	op	X	X	X	X	X	1			co-portage CDA / partenaires	Convertir les agriculteurs en grandes cultures vers l'agriculture biologique ou vers des systèmes à bas niveaux d'intrants (production intégrée) = mise en place des programmes d'actions AAC	PDM AESN estime que parcelles les plus sensibles représentent en moyenne 400 ha par AAC, soit 14 400 ha (en moy 1/3 de l'AAC) hypothèse : 20% agriculture bio, 80% cultures intégrées -> chiffrage de l'indemnisation MAE correspondante	difficile	27,55		bonne	permet un abaissement fort et durable des intrants utilisés	2015
	7	Réduire les risques de pollutions ponctuelles agricoles	op	X	X	X	X	X	1			co-portage CDA/partenaire (SAGE)	sécuriser les aires de remplissage des pulvérisateurs - dans le cadre du PVE	Objectif de sécurisation de 25% des exploitations dans les AAC (hypothèse que 75 % sont déjà réalisées)	bonne	12,25		moyenne	intérêt limité aux pollutions accidentelles	2015
3) Réduire l'utilisation de phytosanitaires en milieu non agricole	8	Sensibiliser les collectivités et gestionnaires de réseaux (voiries, voies ferrées...) et les accompagner à réduire voire supprimer leur utilisation d'herbicides	org	X	X		X	X	1			CG 77, Aquil'Bré, CG 51, CG 02	démarchage des collectivités et gestionnaires, formations des agents, engagements de réduction + suivi (complémentarité actions PDE 77)	1 poste d'animation pour le territoire qui reste à couvrir	bonne	0,27		bonne	efficacité prouvée par le retour d'expérience du PDE 77	2015
	9	Aider les collectivités à l'acquisition et à la mutualisation de matériels de désherbage alternatif et préventif	org	X	X	X	X	X	2			CG 51, CG 02	Conseil pour choix du matériel de désherbage alternatif (mécanique, thermique), aide pour en réduire les coûts (mutualisation, montage dossier de subventions...)	Compris dans temps d'animation mesure précédente	bonne	NC		bonne	complément nécessaire à la mesure précédente	2021
	10	Sensibiliser le grand public à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	com	X	X	X	X	X	2			SAGE / partenaires (Aquil'Bré, CG 51, CG 02)	sensibiliser les jardiniers pour moins de désherbage chimique et la population pour acceptation des changements de pratiques des collectivités	Plaquette de communication Panneaux communaux (175 communes)	moyenne	0,03		faible	ne garantit pas l'engagement des particuliers dans la démarche	2021
4) Réduire le transfert des polluants vers le milieu naturel et le ruissellement en zone agricole	11	Restaurer des zones tampons en bordures de cours d'eau, à l'exutoire des réseaux de drainage et en milieu de pente (zones inondables, zones végétalisées, haies, talus...)	op	X	X	X	X	X	1			syndicats de rivières	installer les haies et zones végétalisées en priorité sur les zones à risques pour ruissellement suite à l'étude de la mesure 54. pour les zones à l'exutoire des drainages, priorité au niveau des zones d'infiltration. Relation IRSTEA pour bibliographie / connaissance procédés	Zones tampons à l'exutoire des drainages : sur des AAC fortement drainées + zones de gouffres : hypothèse 10 aménagements (cf exemple du captage de Nangis) Haies et autres couverts végétalisés cf AgriPéron 13 km de haies sur SAU 10 fois plus petite que SAGE / objectif proposé 130 km (1 m/ ha SAU)	difficile	0,7		bonne	retour d'expérience positif sur abattement pollution + répond à l'objectif de réduction du ruissellement	2015
	12	Maintenir et favoriser l'implantation des prairies en fond de vallée, en amont des zones karstiques et dans les aires d'alimentation de captages	op	X	X	X	X	X	1			porteur de projets MAET, SAFER	en théorie maintien obligatoire (BCAE PAC) → s'assurer du respect transformation de certaines terres arables en prairies lorsque possibilités (MAEter, échange de parcelles)	Pas forcé de chiffrage : opérations ponctuelles selon opportunités	difficile	20,81		bonne	permet un abaissement fort et durable des intrants utilisés + intérêt biodiversité et paysage	2015